

220C4929  
FR0000130692-FS1277

12 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CHARGEURS**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2020, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 320 087 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,45% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BFT Investment Management	721 000	2,98	721 000	2,87
Amundi Asset Management	493 420	2,04	493 420	1,96
Etoile Gestion	56 534	0,23	56 534	0,22
CPR Asset Management	27 839	0,11	27 839	0,11
Société Générale Gestion	21 294	0,09	21 294	0,08
<b>Total Amundi</b>	<b>1 320 087</b>	<b>5,45</b>	<b>1 320 087</b>	<b>5,25</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

<sup>1</sup> Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 211 232 actions représentant 25 135 512 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.